

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2010**

---

Présents : MM. GUERRAZ JC. MAURY G. RENARD JM. ARESTAN K. BLANCHARD L. CALABRESE R. DUFFOURD-CAGNON J. FORGNONE G. GRAND B. GRILLET P. VINIT P.

Pouvoirs :

MEUSNIER-DELAYE F. donne pouvoir à Arestan K.

GROSJEAN G. donne pouvoir à Renard JM. et arrive au point 4 – Questions diverses

Absents : CARRIER P. HACHET S.

Secrétaire de séance : DUFFOURD-CAGNON J.

**1 - Approbation du compte rendu du 10 Novembre 2010**

Approuvé par 13 voix pour.

**2 – Urbanisme**

Dossiers examinés par la commission urbanisme

Permis de construire

Chabert/Perrier/Tremeau – Les Crêts Aménagement de 5 logements dans bâtiment existant

Déclarations de travaux

MAURY Guy Les Chavonnes – Réfection de toiture

MIEGE Gilles Le Rocheray - Abri bois

**3 – Délibérations**

**Ajout de trois délibérations à l'ordre du jour**

3.1 Location terrain communal

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour mettre en location un terrain acquis section D N° 163-164 à proximité du captage de la Taillaz. Le tarif sera fixé ultérieurement.

3.2 Subvention

Une subvention de 380 € est accordée au Groupement de Défense Sanitaire de Cusy au titre de l'année 2010.

3.3 Tarifs des concessions au cimetière

Les tarifs des concessions dans le cimetière communal n'ont subi aucune variation depuis 1995. Les concessions sont accordées pour 30 ans. Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

- Concession trentenaire simple en pleine terre (2 places superposées)	150 €
- Concession trentenaire double en pleine terre (4 places)	300 €
- Emplacement trentenaire de columbarium (4 urnes)	700 €

Pour un renouvellement de concession pleine terre ou columbarium les tarifs ci-dessus s'appliquent.

3.4 Indemnité de conseil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une indemnité de conseils de 250 € pour l'année 2010 à Monsieur Alain Catalan, Percepteur, à la Trésorerie d'Alby-Rumilly.

3.5 Monsieur le Maire propose à l'assemblée, compte tenu de la baisse des taux d'intérêts, de renégocier les prêts contractés avec le Crédit Mutuel. Il donne lecture de la proposition faite par l'organisme bancaire pour deux emprunts.

L'un, avec un capital restant dû de 630 011 € au 06/01/2011 contracté au taux de 4.10 % est proposé au taux fixe de 3.60 %, sur une durée de 249 mois soit un gain de 29 330 €

L'autre, avec un capital restant dû au 01/02/2011 de 541 985.45 € contracté au taux de 4.15 % est proposé au taux fixe de 3.35 % sur une durée de 165 mois soit un gain de 25 017 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Crédit Mutuel pour les deux emprunts ci-dessus.

3.6 Le Maire fait part de l'offre du Crédit Agricole pour trois emprunts proposés au taux fixe de 4.85 % chacun.

Prêt N° 1 avec un capital restant dû de 84 707.15 € au 10/12/2010 soit un gain de 1 026 €

Prêt N° 2 avec un capital restant dû de 35 529.63 € au 10/12/2010 soit un gain de 584.15 €

Prêt N° 3 avec un capital restant dû de 126 660.14 € au 10/12/2010 soit un gain de 3 339.65 €

Le gain total pour les 3 emprunts s'élève à 4 949.80 € avec des frais de dossier fixés à 250 € par prêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Crédit Agricole pour les 3 emprunts ci-dessus.

3.7 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les virements de crédits suivants en Section Investissement Dépenses afin de couvrir les dépenses engagées au niveau des frais de documents d'urbanisme :

C/2151            - 5 000 €                            C/202            + 5 000 €

#### **4 – Questions diverses**

Présence de G. Grosjean

✓ Un nettoyage de printemps dans le marais des Mièges aura lieu avec l'association Edelweiss.

✓ Suite au groupement de commande réalisé entre les communes du canton et la communauté de communes concernant le diagnostic d'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics, les bureaux CLIC et CAP ERP ont été retenus. La part financière revenant à Cusy s'élève à 12 000 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.